

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 29 novembre 2022

Convention de financement 2022-2024 entre Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois pour le Centre associé de la Cité des métiers

Convocation du : 22 novembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

N° BC_2022_0130

Excusés :
Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5111-1,

Le concept de Cité des Métiers repose sur un label qui, en premier lieu, s'est développé en France, mais qui est aujourd'hui international. En tant que plateforme multi-partenaire fonctionnant sur la base d'une mise à disposition des personnels de structures d'Accueil, Information et Orientation (AIO), les structures Cité des Métiers sont des lieux de partage et de valorisation des compétences spécifiques des différents réseaux partenaires. Elles sont au service de tous les habitants d'un territoire quels que soient leur âge, leur situation ou encore leur statut.

La Cité des Métiers de Genève existe depuis 2008. Les différents échanges entre les responsables de la Cité des Métiers de Genève et ceux du projet de Cité des Métiers du Genevois Français ont conduit à choisir de travailler directement à partir de la Cité des Métiers du Genevois Français en élargissant son périmètre d'action à celui du Grand Genève. Cette structuration présente différents avantages : elle permet d'avoir une vision globale de l'offre à l'échelle du Grand Genève, donne une meilleure visibilité à la structure et enfin, limite les risques de concurrence entre des Cités des Métiers qui seraient trop proches les unes des autres.

Ainsi, il a été décidé que la Cité des Métiers de Genève, possédant le label « Cité des Métiers », serait en charge de la coordination du projet à l'échelle du Grand Genève et que le centre Associé d'Annemasse, ouvert depuis 2013 sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo, serait en charge de la coordination à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français. Le but de ce projet est de parvenir à un maillage du territoire, en développant des points relais de la Cité des Métiers répartis sur l'ensemble du territoire du Grand Genève.

La coordination à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français est financée par le Pôle Métropolitain. Le point relais de Saint-Julien-en-Genevois, rattaché au Centre associé d'Annemasse (porté par Annemasse Agglo) bénéficie des services assurés par son Centre associé à savoir :

- animation du centre,
- participation à l'agenda de la Cité des Métiers et à la création des supports de communication.

Une partie de ces services bénéficie à la Communauté de Communes du Genevois dans le cadre de son Point Relais de la Cité des Métiers établi à Saint-Julien-en-Genevois. Une première convention a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Puis chaque année depuis 2016, une convention est établie entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois afin de définir les modalités de répartition de cette coordination.

Les résultats étant satisfaisants tant au niveau partenarial que des services offerts à la population, il est proposé de renouveler cette convention.

Annemasse Agglo en tant que maître d'ouvrage du Centre associé d'Annemasse a souhaité déléguer à un prestataire la gestion quotidienne du Centre associé, ainsi que la coordination du réseau sur le territoire du Pôle Métropolitain du Genevois Français, au moyen d'une procédure de marché public à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 1 an renouvelable 3 fois soit jusqu'au 31 décembre 2024 maximum.

Dans le cadre de ce marché public et concernant le déploiement de services destinés au Point relais de Saint-Julien en Genevois, une première convention de financement est intervenue entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2021. Il est proposé de reconduire une convention pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 afin de couvrir la durée restant du marché public et ainsi alléger les procédures administratives.

Plusieurs objectifs sont fixés dans ce cadre :

- Gérer les espaces d'accueil et d'information du Centre associé d'Annemasse (et ses points relais) et actions liées ;
- Animer la gouvernance du Centre associé d'Annemasse, assurer sa représentation (dans différentes instances et événements), et effectuer un « reporting » auprès de la collectivité ;
- Développer l'offre de services du Centre associé d'Annemasse sur la promotion des métiers et sur l'alternance.

Ainsi, dans le cadre de ce marché public, le nombre de jours consacrés à la gestion du Point relais de Saint Julien représente chaque année 26,5 jours de travail correspondant à un montant TTC de 18 539 euros pour 2022, 2023 et 2024.

En sus, sont à prévoir, chaque année, les frais logistiques et de communication pour la cérémonie de Label entreprise apprenante refacturés au réel à hauteur de 50% (le budget maximal déterminé par les deux collectivités est de 2 000€ par cérémonie).

La Communauté de Communes du Genevois versera en février de chaque année N+1 sa contribution, sur présentation du bilan de l'année N (présentant notamment le nombre d'actions organisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le renouvellement de la convention portant sur le financement pour la coordination et le maillage territorial porté par le Centre associé d'Annemasse dans le cadre du développement du Point Relais de Saint-Julien-en-Genevois pour les années 2022, 2023, 2024, jointe à la présente délibération.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

DE DIRE que les recettes seront prévues au budget principal, gestionnaire AMTER, antenne OSO553, compte 74758.

Le Secrétaire de séance

Signé par : Alain FARINE
Date : 29/11/2022
Qualité : Agglo - DGS

Pour le président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse, à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ID : 074-200011773-20221129-BC_2022_0130-DE

